

Pôle emploi CORSE
Direction Des Opérations

Service Orientation Formation



L'Aide Individuelle à la Formation

A.I.F

de Pôle Emploi

Juillet 2014



A.I.F

***L'Aide Individuelle à la Formation
financée par Pôle Emploi***



L'Aide Individuelle à la Formation - AIF



Contexte

Le financement d'une formation professionnelle nécessaire à la reprise d'un emploi ou à la création d'une entreprise peut faire appel à un dispositif mobilisable lorsque les autres dispositifs collectifs ou individuels ne peuvent répondre au besoin.

La délibération n°2010/18 adoptée le 16 avril 2010 par le Conseil d'administration de Pôle emploi a créé une aide individuelle à la formation professionnelle (AIF).

Pôle emploi peut attribuer une aide individuelle à la formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Cette aide individuelle peut être mobilisée en complément des achats de formation de Pôle emploi afin de financer certains besoins de formation auxquels ces achats ne peuvent répondre.

La formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller prescripteur.

La formation identifiée doit faciliter l'insertion du demandeur d'emploi sur le marché du travail.



L'Aide Individuelle à la Formation - AIF



Format	<ul style="list-style-type: none">➤ La durée de formation ne doit pas excéder 400 heures.➤ Le montant est déterminé au cas par cas : examen du (des) devis nominatif et du (des) plan(s) de formation, de la présence de cofinancement. <p>Le montant plafonné de l'AIF, pour la participation de Pôle emploi, varie selon la catégorie.</p>
Catégories d'AIF	<p>5 catégories d'AIF sont à ce jour mobilisables en région Corse :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ AIF Sécurisation➤ AIF Achats Infructueux➤ AIF « +DIF »➤ AIF « VAE partielle »➤ AIF «Projet Individuel»
Contexte d'attribution	<p>La décision d'attribution de l'AIF est de la responsabilité du directeur du pôle Emploi local dans le respect des circuits régionaux.</p> <p>L'autorisation préalable du Directeur Régional est requise pour des situations dérogatoires (sur la durée ou le montant).</p> <p>La demande d'AIF doit être réceptionnée par la Direction régionale (Plateforme régionale de production) au plus tard 15 jours avant la date d'entrée en formation.</p>



L'Aide Individuelle à la Formation - AIF



Financement	<ul style="list-style-type: none">➤ Le financement concerne les frais pédagogiques. <p>L'aide est versée directement à l'organisme de Formation, ou prestataire (si bilan de compétences).</p>
Rémunération & Aides	<p>La Rémunération stagiaire :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ AREF (Allocation Aide Retour Emploi Formation) <p>ou</p> <ul style="list-style-type: none">➤ RFPE (Rémunération de Formation de Pôle Emploi). <i>(sauf pour si l'action réalisée est un bilan de compétences).</i> <ul style="list-style-type: none">➤ Droit aux aides associés à la formation de Pôle Emploi : Aide à la mobilité formation et AGEPI (Aide à la Garde d'Enfants pour Parent Isolé). Selon certaines conditions d'éligibilité.<i>(sauf pour si l'action réalisée est un bilan de compétences).</i>



AIF

Sécurisation

L'AIF "sécurisation" peut être octroyée :

- à toute personne suivie dans le cadre d'une CSP et inscrite en catégorie 4 CSP. Un besoin de formation doit avoir été préalablement identifié dans le plan de sécurisation professionnelle (CSP) en cohérence avec le projet professionnel du bénéficiaire ;

ou

- à tout demandeur d'emploi dans le cadre d'autres dispositifs de financement de formation auquel il peut avoir eu accès, y compris en tant que salarié avant son inscription en tant que demandeur d'emploi, dès lors que cette formation est en cohérence avec le projet professionnel du bénéficiaire.

L'AIF "sécurisation" :

- **Complète le financement de formation accordé par un OPCA,** lorsque celui-ci est insuffisant pour couvrir les frais pédagogiques.

- **Complète le financement de formation accordé par d'autres dispositifs.** (ex: AGEFIPH, FAJD...)



AIF Achats infructueux



AIF Achats Infructueux

- L'AIF "achat infructueux" peut être octroyée à un demandeur d'emploi inscrit ou un bénéficiaire des dispositifs CSP dont le projet de formation est validé avec son conseiller dans le cadre de son projet professionnel et qu'aucun achat de formation, individuel ou collectif, correspondant à son besoin n'est disponible sur le territoire au titre de l'AFC pour Pôle emploi ou des formations financées par la CTC.
- Formation non couverte par les achats AFC Pôle Emploi ou de la CTC (lots ou marchés infructueux)



AIF « + DIF »



AIF

« + DIF »

- L'AIF "+ DIF" peut être octroyée à un demandeur d'emploi inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi qui souhaite **mettre en œuvre la portabilité de son DIF pendant sa période d'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi** afin de financer une formation validée dans le cadre de son Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi ou un bilan de compétences, que son DIF ne suffit pas à financer.
- Complète la prise en charge financière de l'OPCA sur le DIF.
- Participation de Pôle emploi plafonnée à **1500 €**
- Cofinancement AGEFIPH envisageable.



AIF « VAE partielle » & « Projet Individuel »



<p>AIF « VAE partielle »</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'AIF " VAE partielle" peut être octroyée à un demandeur d'emploi inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi qui souhaite suivre une formation post jury VAE, lorsque sa VAE a abouti à une certification partielle.• La formation doit débuter dans les 5ans à compter de la notification du Jury.
<p>AIF « Projet Individuel »</p>	<ul style="list-style-type: none">• L'AIF "projet de formation individuel" peut être octroyée à tout demandeur d'emploi inscrit portant un projet de formation individuel ou un bilan de compétences. (expérimentation jusqu'au 24/10/2014)• Financer des projets individuels de formations ou bilan de compétences qu'aucune autre modalité de financement ou autre catégorie d'AIF ne permet de satisfaire.• L'AIF Projet « Bilan compétences » : participation de Pôle emploi plafonnée à 800 €, pas de RFPE ni aides à la mobilité dans ce cas.